



Communiqué de la Société des Gens de Lettres

Intervention volontaire de la SGDL contre Google

La Société des Gens de Lettres de France a pris la décision d'intervenir volontairement, dans la procédure engagée le 6 juin 2006 par le groupe La Martinière à laquelle s'est joint le Syndicat National de l'Edition, contre Google Inc. et Google France.

Si la SGDL affirme son attachement aux nouveaux modes de diffusion des œuvres, elle entend toutefois qu'il ne soit pas porté atteinte aux principes intangibles du droit d'auteur.

Son intervention est justifiée par l'atteinte portée au droit moral des auteurs par Google.

En vertu de sa mission statutaire de défense du droit d'auteur, la SGDL assure de façon générale la protection des intérêts moraux ou matériels de ses membres. Elle estime que la numérisation d'ouvrages relevant tant du domaine public que du domaine protégé entreprise par Google dans le cadre des accords conclus avec de grandes bibliothèques universitaires anglo-saxonnes et espagnoles, et l'accès donné à une multitude d'extraits d'œuvres par le truchement du service « Google Recherche de Livres » sans autorisation préalable ni consultation des auteurs ou de leurs ayants droit, privent ces derniers de l'exercice de leur droit moral, prérogative perpétuelle, inaliénable et imprescriptible.